



Apave Exploitation France
Dunkerque
Rue d'Amsterdam
CS 30044
59944 DUNKERQUE CEDEX 2
Tel : 0328619199
Fax :

IP INTERIM PLACEMENT 5
A l'attention du responsable formation
12 T RUE DE L'AMIRAL RONARCH
59140 DUNKERQUE

N° Client : 400385640

DUNKERQUE, le 6 juillet 2026

Stage : APX052-0015 Réaliser des assemblages boulonnés en centrale nucléaire (CNPE)

Du 30/03/2026 au 02/04/2026

Lieu : APAVE CENTRE DE FORMATION DE DUNKERQUE
ZI DE PETITE SYNTHE
RUE NOORD GRACHT
59640 DUNKERQUE

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser ci-joint la Convention de formation professionnelle continue relative au stage référencé ci-dessus.

Afin de vous donner entière satisfaction quant à l'organisation de cette action de formation, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner un exemplaire de la convention dûment complétée et signée soit par retour de mail ou soit par courrier à :

Apave Exploitation France
Dunkerque
Rue d'Amsterdam
CS 30044
59944 DUNKERQUE CEDEX 2

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

M GOUSSET Thibault
Directeur Formation



Convention de Formation Professionnelle Continue
N° Session : APX052-0015

Entre les soussignés :

Apave Exploitation France
6 rue du Général Audran
92412 COURBEVOIE CEDEX
SIRET : 903869618 00012
Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 11 92 24963 92
auprès de la préfecture de la région Ile-De-France
Représenté par M GOUSSET Thibault, Directeur Formation

Et :

IP INTERIM PLACEMENT 5
12 T RUE DE L'AMIRAL RONARCH
59140 DUNKERQUE

est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Article 1 – Objet de la convention

En exécution de la présente convention 26102241-1, Apave Exploitation France s'engage à organiser l'action de formation suivante

- Intitulé de l'action : Réaliser des assemblages boulonnés en centrale nucléaire (CNPE)
- Référence de l'action : APX052-0015

Le programme détaillé de l'action de formation figure en annexe.

Article 2 – Nature et caractéristiques de l'action de formation

Les actions envisagées entrent dans l'une des catégories prévues à l'article L.6313-1 et suivants du Code du Travail.

- ☒ Les actions de formation ;
- ☐ Les bilans de compétences ;
- ☐ Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, dans les conditions prévues au livre IV de la présente partie ;
- ☐ Les actions de formation par apprentissage.

Date de la session : Du 30/03/2026 au 02/04/2026

- Durée : 4 jour(s) soit 32 heure(s)
- Lieu : APAVE CENTRE DE FORMATION DE DUNKERQUE
ZI DE PETITE SYNTHE
RUE NOORD GRACHT
59640 DUNKERQUE
- Effectif : 1
- Noms des participants M HAZEBROUCK LENNY

Modalités de sanction de la formation : Une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

Article 3 – Dispositions financières

En contrepartie de l'action de formation réalisée, IP INTERIM PLACEMENT 5 s'engage à verser à Apave Exploitation France une somme correspondant aux coûts suivants :

Frais de formation :	1 865,00 € H.T.
T.V.A. au taux en vigueur :	20,00 %
Total général T.T.C. :	2 238,00 € T.T.C.

Apave Exploitation France, en contrepartie des sommes reçues s'engage à réaliser l'action prévue dans le cadre de la présente convention ainsi qu'à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

Article 4 - Résiliation de la convention

Toute annulation de Formation par IP INTERIM PLACEMENT 5 doit être communiquée par écrit à Apave Exploitation France au minimum 13 (treize) jours ouvrés avant le début de celle-ci. Dans ce cas, IP INTERIM PLACEMENT 5 conserve la faculté de demander à Apave Exploitation France le report ou l'annulation de :

- l'inscription du ou des stagiaires pour les Formations Inter ;
- la réalisation d'une ou de plusieurs Formations Intra.

Passé ce délai Apave Exploitation France facture à IP INTERIM PLACEMENT 5 y compris lors du financement prévu initialement par un Organisme financeur, à titre de dédit, une somme égale à 30% du montant de la formation pour une annulation entre le 13ème et le 7ème jour avant le début de celle-ci, de 50% du montant de la formation pour une annulation entre le 6ème et le 2ème jour, et de 100% de ce montant pour une annulation 2 jours ouvrés avant le début de la formation. Ce dédit fait l'objet d'une facturation distincte de celle de la convention de formation.

Apave Exploitation France se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la Formation si l'effectif est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. Dans ce cas, Apave Exploitation France informe IP INTERIM PLACEMENT 5 dans les plus brefs délais.

Article 5 – Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature pour s'achever à la fin de la réalisation de l'action de formation. Les actions de formation doivent se dérouler au cours de cette période de validité.

Article 6 – Différends éventuels

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de commerce du siège social Apave Exploitation France est seul compétent pour régler le litige.

Fait à DUNKERQUE le 6 juillet 2026

Pour IP INTERIM PLACEMENT 5,
GROUPE IP

230 Rue Pierre Duhem
13290 AIX-EN-PROVENCE
SARL au Capital de 533 450 €
RCS AIX 512 839 002

Pour Apave Exploitation France

M GOUSSET Thibault
Directeur Formation



Un exemplaire signé de la convention est à retourner par retour de mail ou par courrier à :

Apave Exploitation France

Dunkerque

Rue d'Amsterdam

CS 30044

59944 DUNKERQUE CEDEX 2